# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Zaire

Question écrite n° 36635

### Texte de la question

M Lucien Richard appelle l'attention de M le ministre de la cooperation sur les modalites selon lesquelles s'execute l'aide bilaterale au benefice du Zaire. Il lui rappelle que les mesures de nationalisations intervenues dans ce pays en 1974 se sont accompagnees de spolations des interets detenus a l'epoque par un certain nombre de ressortissants francais, notamment des chefs d'entreprise. Un contentieux s'est ainsi etabli entre les deux pays, dont le reglement est actuellement encore suspendu au respect des accords interimaires anterieurs. Compte tenu de la position gouvernementale, du cote francais, ayant consiste a etablir un lien entre l'attribution de financements au Zaire et l'aboutissement de la negociation, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre si cette mesure etait censee s'appliquer aux credits de son departement et, dans la negative, si des aides ont ete accordees au Zaire, et pour quel montant.

### Texte de la réponse

Reponse. - 1o Un accord portant sur l'indemnisation des biens francais zairianises en 1973 a ete signe le 23 janvier 1988 entre M Bariani, secretaire d'Etat aupres du ministre des affaires etrangeres et M Kinzonzi, Commissaire d'Etat delegue aux finances. Cet accord prevoit un reglement forfaitaire et global de 12 MF, dont 6 MF ont ete verses en decembre 1987. Le solde sera regle avant decembre 1988. La repartition de cette somme entre les beneficiaires sera faite par le gouvernement francais. 2o Le ministere de la cooperation n'accorde au Zaire aucune aide budgetaire en bonification de pret d'ajustement structurel. La poursuite des programmes de cooperation en cours avec le Zaire n'a pas ete subordonnee au reglement du contentieux sur les biens francais zairianises. Les engagements sur le fonds d'aide et de cooperation en faveur du Zaire se sont eleves en 1987 a 40 MF. Le cout de l'ensemble des operations financees par le departement au Zaire en 1987, hors FAC, est estime a 108 MF.

### Données clés

**Auteur :** M. Richard Lucien
**Circonscription :** - RPR
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 36635
**Rubrique :** Politique exterieure
**Ministère interrogé :** coopération
**Ministère attributaire :** coopération

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 652
**Réponse publiée le :** 28 mars 1988, page 1355